

*Les femmes et  
la protection des pensions*

Présentation de la  
Fédération des travailleurs et  
travailleuses du Québec (FTQ)

Au Comité permanent de la condition féminine



Ottawa, 19 novembre 2009



**Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec**

565, boulevard Crémazie est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : (514) 383-8000  
Télécopieur : (514) 383-8004  
Site : <http://www.ftq.qc.ca>

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2009  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 978-2-89639-089-1

La FTQ est la plus importante centrale syndicale au Québec avec plus d'un demi-million de membres, dont plus du tiers sont des femmes. Par conséquent, la FTQ représente **le plus grand nombre de travailleuses syndiquées au Québec** et aussi la plus représentative puisque nos membres se retrouvent dans tous les secteurs d'activités de notre économie, y compris dans la sphère fédérale. On estime à plus de 100 000 de nos membres, dont un très grand nombre de femmes, qui travaillent dans les banques, le transport aérien, ferroviaire, routier, maritime, les services postaux, les télécommunications et la fonction publique fédérale.

Ensemble, nous avons développé une expertise dans le domaine des régimes de retraite, tant dans le secteur public que privé. Nous avons été de toutes les luttes ayant menées à des améliorations des régimes de retraite au Québec.

Au fil des ans, la FTQ a multiplié ses interventions : tenue d'activités avec nos syndicats affiliés et sessions de formation afin de mobiliser nos membres sur cette importante question.

Présent également sur la scène politique, la FTQ intervient régulièrement au moyen de dépôt de mémoires en commission parlementaire et de pressions politiques sur ce sujet.

La FTQ se présente ici pour vous parler de l'importance de maintenir, d'améliorer et de ne pas faire de coupure aux régimes publics compte tenu de leur caractère déjà trop modeste. La FTQ constate que le projet de loi C-51 sera adopté à la vitesse grand « V ». Nous ne pouvons que déplorer l'absence d'une large consultation publique sur les changements proposés et la manière insidieuse dont on a faufilé des coupures au Régime de pensions du Canada (RPC) dans un projet de loi à caractère budgétaire. Qui plus est, l'adoption de C-51 renforcera la probabilité que le gouvernement québécois procède lui aussi à des coupures au Régime des rentes du Québec, notamment pour les retraites anticipées entre 60 et 65 ans.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait qu'au Québec, la situation financière du régime semble encore plus précaire, et ce, en raison d'une démographie et d'un marché du travail moins favorable que dans le reste du Canada et que le gouvernement québécois est confronté à l'éventualité d'une hausse de cotisation pour y faire face. Tandis que le RPC, comme le déclaraient les ministres des finances en mai dernier dans le cadre de l'examen triennal du régime *repose toujours sur une solide assise financière*; c'est pourquoi ces derniers ont convenu *que le taux de cotisation restera fixé à son niveau actuel, qui est de 9,9 % des gains*.

C'est dans ce contexte que nous sommes très inquiets par l'absence de transparence qui caractérise les travaux du groupe dirigé par M. Jack Mintz et dont le rapport doit être livré à la prochaine réunion annuelle des ministres des finances en décembre prochain à Whitehorse. Ce groupe a le mandat, comme vous le savez mieux que nous, de proposer aux ministres des finances une vision de ce que devrait être le système canadien des retraites dans le contexte actuel.

Voilà pourquoi nous profiterons du temps qu'il nous reste pour partager avec vous notre réflexion sur ce que le système de retraite canadien devrait être, particulièrement du point de vue des femmes.

En termes d'objectifs, le système canadien de revenu à la retraite devrait assurer à toutes les femmes un revenu minimum décent, le maintien de leur standard de vie à la retraite et la protection de ce revenu face à l'inflation. Et ce, en tenant compte du fait que les femmes, en raison de leurs responsabilités familiales, sont amenées à se retirer du marché du travail ou à ralentir leurs activités. De toute façon, elles gagnent nettement au départ moins que les hommes.

**Pour la FTQ, la clé d'une bonne couverture des femmes passe par une amélioration des régimes publics qui, seuls, sont en mesure de réaliser les objectifs cités plus haut.** Surtout lorsque l'on reconnaît la plus grande dépendance des femmes face aux régimes publics. En effet, les femmes tirent en moyenne 54,4 % de leur revenu de sources publiques comparativement à 38 % pour leurs contemporains masculins. Ces chiffres proviennent du *Tableau sur les Sources de revenus des personnes âgées de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec 2006*.

Bref, les femmes ont besoin des régimes publics!

L'expérience des 40 dernières années nous a démontré les limites d'un système reposant sur la participation volontaire des employeurs à des régimes complémentaires de retraite ou sur la capacité pour tous les contribuables, quel que soit leur niveau de revenu, d'épargner suffisamment en vue de leur retraite. Dans les faits, selon les statistiques publiées par la Régie des Rentes du Québec (RRQ), le taux de couverture des régimes complémentaires de retraite au Québec stagne autour de 40 % des travailleurs dans leur ensemble et on sait qu'une infime minorité des contribuables, les plus fortunés, accaparent à eux seul la part du lion de la déduction fiscale pour les REÉR.

**La réforme la plus significative qui pourrait être introduite serait d'augmenter le taux de remplacement du RPC/RRQ, qui est présentement de 25 %, à un taux plus élevé, idéalement 50 % comme l'a également proposé le CTC.** Ce changement serait capitalisé et entrerait en vigueur progressivement sur un horizon de 30 à 40 ans. Compte tenu que le taux de couverture du RPC/RRQ est presque universel, cette réforme aurait à terme pour effet de relever le niveau de revenu des femmes à la retraite. Il va de soi que les dispositions actuelles relatives aux soins des enfants de moins de 7 ans et le retrait pour fin de calcul des années à plus faible revenu (15 % qui sera bientôt 17 %) devraient être maintenues et s'appliqueraient à ce nouveau volet. La FTQ verrait aussi d'un bon œil le relèvement du maximum des gains admissibles de 100 % à 125 % ou même 150 % du salaire industriel moyen afin que le RPC ainsi amélioré couvre une grande partie de la population travailleuse.

Incidemment, une telle approche aurait aussi comme effet positif d'améliorer significativement les perspectives de sécurité de revenu à la retraite de la main-d'œuvre atypique, dont une majorité sont des femmes.



SRG; par contre, nous sommes d'avis que cette exemption ne devrait pas se limiter aux seuls revenus de charge ou d'emploi, mais s'appliquer à l'ensemble des revenus.

Nous tenons à préciser que pour une contribuable québécoise de plus de 65 ans, qui disposerait d'un revenu entre 17 et 21 000 \$, un retrait de son REÉR de 1000 \$ se traduit actuellement par une diminution du SRG et une hausse des impôts et cotisations totalisant 800 \$, ne lui laissant qu'un maigre 200 \$ net, ce qui n'incite guère à épargner en vue de la retraite.

En conclusion, la FTQ partage vos préoccupations sur l'importance que le système canadien de retraite assure une sécurité de revenu et une dignité aux travailleuses canadiennes qui partent à leur retraite. **Nous réitérons notre forte préférence pour qu'une large consultation publique se fasse au Canada sur les pistes de solutions envisagées et nous nous engageons auprès de vous à participer activement et de façon constructive à ce processus de consultation.**

Merci de votre écoute.

## ANNEXE

### Sources des revenus des personnes âgées de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec, 2006

Source du revenu	Femmes		Hommes		Montant femmes/ Montant hommes
	Montant moyen (a)	% qui reçoit	Montant moyen (a)	% qui reçoit	
PSV	5 471 \$	98,8 %	5 396 \$	98,2 %	101 %
SRG	2 296 \$	54,3 %	1 631 \$	43,9 %	141 %
RRQ/RPC	4 079 \$	84,3 %	6 299 \$	96,3 %	65 %
<b>Total public</b>	<b>11 846 \$</b>	n.d.	<b>13 326 \$</b>	n.d.	89 %
Pensions privées, REER, FERR, etc.	5 157 \$	48,8 %	10 933 \$	67,0 %	47 %
Revenus de patrimoine	3 534 \$	n.d.	6 192 \$	n.d.	57 %
Revenus d'activité	867 \$	n.d.	4 112 \$	n.d.	21 %
Autres revenus	505 \$	n.d.	841 \$	n.d.	60 %
<b>REVENU TOTAL</b>	<b>21 909 \$</b>	n.d.	<b>35 404 \$</b>	n.d.	62 %
<b>% sources publiques</b>	<b>54,4 %</b>		<b>38,0 %</b>		

**Source :** Ministère des Finances et ministère du Revenu, 2009, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2006*, Québec : Gouvernement du Québec, tableau 3.

**Note :** (a) Le montant moyen s'applique à l'ensemble des contribuables et non pas aux seules personnes qui reçoivent des revenus de cette source.

Tableau extrait de *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec. Mémoire déposé par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des affaires sociales*, septembre 2009, p. 76.

**APPENDIX**  
**Sources of income of persons aged 65 and over,**  
**by sex, Quebec, 2006**

Source of income	Women		Men		Amount women/ Amount men
	Average amount (a)	% who get it	Average amount (a)	% who get it	
OAS	5 471 \$	98,8 %	5 396 \$	98,2 %	101 %
GIS	2 296 \$	54,3 %	1 631 \$	43,9 %	141 %
QPP/CPP	4 079 \$	84,3 %	6 299 \$	96,3 %	65 %
<b>Total public</b>	<b>11 846 \$</b>	n.d.	<b>13 326 \$</b>	n.d.	89 %
Private pensions, RRSPs, RRIFs, etc.	5 157 \$	48,8 %	10 933 \$	67,0 %	47 %
Investment income	3 534 \$	n.d.	6 192 \$	n.d.	57 %
Employment income	867 \$	n.d.	4 112 \$	n.d.	21 %
Other income	505 \$	n.d.	841 \$	n.d.	60 %
<b>TOTAL INCOME</b>	<b>21 909 \$</b>	n.d.	<b>35 404 \$</b>	n.d.	62 %
<b>% from public sources</b>	<b>54,4 %</b>		<b>38,0 %</b>		

**Source :** Ministère des Finances et ministère du Revenu, 2009, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2006*, Québec: Gouvernement du Québec, tableau 3.

**Note :** (a) The average amount is based on all taxpayers and not only those persons receiving income from that source.

Table taken from *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec. Mémoire déposé par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des affaires sociales*, septembre 2009, p. 76.



